

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par Règlement (CE) n° 453/2010

Samson Extra 60 OD

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit:

Nom de produit	: Samson Extra 60 OD
Synonymes	: Elite Plus 6 OD; Elite Premium 6 OD; Fornet Premium 6 OD; NICOSULFURON 6%OD; Nissin Extra 6 OD; Nissin Premium 6 OD; Pampa Premium 6 OD; Samson 6 OD; Samson Extra 6 OD; Samson Premium 6 OD; SL-950 6%OD
Numéro d'enregistrement REACH	: Sans objet (mélange)
Type de produit REACH	: Mélange

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Herbicide

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

ISK Biosciences Europe N.V.
Pegasus Park, De Kleetlaan 12B - box 9
B-1831 Diegem, Belgium
+32 2 627 86 11
+32 2 627 86 00
isk-msds@isk.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais):
+32 14 58 45 45 (BIG)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

2.1.1 Classification selon Règlement CE n° 1272/2008

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Acute Tox.	catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation oculaire.
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Acute	catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic	catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

2.1.2 Classification selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE

Classé comme dangereux selon les critères des Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

Xn; R20 - Nocif par inhalation.

Xi; R36 - Irritant pour les yeux.

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

N; R50-53 - Très toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage:

Étiquetage selon Règlement CE n° 1272/2008 (CLP)

Établi selon les critères du Règlement (UE) n° 487/2013, 4e adaptation du Règlement (CE) n° 1272/2008



Mention d'avertissement

Attention

Phrases H

H332

Nocif par inhalation.

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

<http://www.big.be>

© BIG vzw

Date d'établissement: 2014-08-18

Numéro de la révision: 0000

Numéro de produit: 55166

1 / 14

134-15857-443-fr-FR

Samson Extra 60 OD

H319	Provoque une sévère irritation oculaire.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
Phrases P	
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P261	Éviter de respirer les vapeurs.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P391	Recueillir le produit répandu.
P411	Stocker à une température ne dépassant pas 30°C.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Informations supplémentaires	
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3 Autres dangers:

CLP
Combustible

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances:

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges:

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon DSD/DPD	Classification selon CLP	Note	Remarque
nicosulfuron	111991-09-4	6.2%	N; R50-53	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(9)	Constituant
amines, alkyle de suif, éthoxylées	61791-26-2 500-153-8	<50%	T; R23 Xn; R22 Xi; R41 N; R51-53	Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 2; H411	(1)	Constituant
huile de maïs	8001-30-7 232-281-2	<50%			(2)	Constituant
2-éthylhexane-1-ol	104-76-7 203-234-3	<10%	Xn; R20 Xi; R36/37/38	Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 Skin Irrit. 2; H315	(1)(2)(10)	Constituant
polyéthylène sorbitol tétraoléate	63089-86-1	<10%	Xi; R36/38	Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315	(1)	Constituant
dodécylbenzènesulfonate de calcium	26264-06-2 247-557-8	<10%	Xi; R38 - 41	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318	(1)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases R et H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(9) Facteur M, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours:

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Non irritant.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Pas d'effets connus.

4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Mousse résistant à l'alcool. Poudre BC. Acide carbonique.

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Pas d'agents d'extinction à éviter connus.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

5.3 Conseils aux pompiers:

5.3.1 Instructions:

Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri. Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Pas de flammes nues.

6.1.1 Equipement de protection pour les non-scuristes

Voir point 8.2

6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Pomper/recueillir produit libéré dans récipients appropriés. Boucher la fuite, couper l'alimentation. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériaux tels que: sable/terre. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4 Référence à d'autres sections:

Voir point 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Gaz/vapeur plus lourde que l'air à 20°C. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Prévoir une cuvette de retenue. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation.

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur.

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.
Le produit est uniquement utilisé comme herbicide.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Pays-Bas

2-Ethylhexanol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	50 ppm	Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	270 mg/m³	Valeur limite d'exposition professionnelle de caractère indicatif

Belgique

Huiles végétales (brouillards)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	10 mg/m³	
--------------------------------	---	----------	--

Allemagne

2-Ethylhexan-1-ol	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	20 ppm	TRGS 900
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	110 mg/m³	TRGS 900

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs DNEL/PNEC

DNEL - Travailleurs

2-éthylhexane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	106.4 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	23 mg/kg bw/jour	
	Effets aigus systémiques – inhalation	53.2 mg/m³	

DNEL - Grand public

2-éthylhexane-1-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets aigus locaux – inhalation	53.2 mg/m³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	11.4 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.3 mg/m³	

PNEC

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

2-éthylhexane-1-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.017 mg/l	
Eau de mer	0.0017 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.17 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.28 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.028 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.047 mg/kg sol dw	
Oral	55 mg/kg alimentation	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Concentration élevée de gaz/vapeurs: masque à gaz, type de filtre A.

b) Protection des mains:

Gants.

c) Protection des yeux:

Écran facial.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect physique	Liquide
Odeur	Aucun renseignement disponible concernant l'odeur
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Beige à blanc
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Combustible
Log Kow	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	0.159 - 0.657 Pa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	Non défini
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	> 79 °C
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	> 2
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	l'eau ; miscible
Densité relative	0.97
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	440 °C
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	5.52 ; 1 %

Dangers physiques

Aucune classe de danger physique

9.2 Autres informations:

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Densité absolue	968 kg/m³
-----------------	-----------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité:

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. La matière a une réaction acide.

10.2 Stabilité chimique:

Aucun renseignement disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

Aucun renseignement disponible.

10.4 Conditions à éviter:

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Fines particules: appareillage/éclairage pour atmosphère explosive. Finement divisé: à l'écart de sources d'ignition/étincelles.

10.5 Matières incompatibles:

Aucun renseignement disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (vapeurs nitreuses, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques:

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Samson Extra 60 OD

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Inhalation			catégorie 4				Littérature

nicosulfuron

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 5000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Rat		Valeur expérimentale
Inhalation	CL50		> 5.47 mg/l	4 h	Rat		Valeur expérimentale

amines, alkyle de suif, éthoxylées

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		500 - 2000 mg/kg		Rat		Littérature
Inhalation	CL50		0.27 mg/l	4 h	Rat		Littérature

huile de maïs

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50		> 90000 mg/kg		Rat		Littérature
Dermal	DL50		> 2000 mg/kg		Lapin		Littérature

2-éthylhexane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	3290 mg/kg bw		Rat	Mâle	Valeur expérimentale
Dermal	DL50	OCDE 402	>3000 mg/kg bw		Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	>0.89<=5.3 mg/l air	4 h	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Nocif par inhalation.
Faible toxicité aiguë par voie cutanée
Faible toxicité aiguë par voie orale

Corrosion/irritation cutanée

Samson Extra 60 OD

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Irritant				Lapin	Valeur expérimentale

nicosulfuron

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Légèrement irritant				Lapin	Valeur expérimentale
Peau	Non irritant				Lapin	Valeur expérimentale

2-éthylhexane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur
Oeil	Irritant	OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale
Oeil	Irritant	Observation des humains	4 h		Humain	Valeur expérimentale
Peau	Très irritant	OCDE 404	4 h	1; 2; 3; 4; 7; 10; 14 jours	Lapin	Valeur expérimentale
Inhalation	Irritant	Observation des humains	4 h		Humain	Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion

Provoque une sévère irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Samson Extra 60 OD

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Sensibilisant	OCDE 429			Souris		Valeur expérimentale

nicosulfuron

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant						Valeur expérimentale

2-éthylhexane-1-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Peau	Non sensibilisant	Observation des humains	48 h	24; 48; 72 heures	Humain	Mâle	Valeur expérimentale
Peau	Non sensibilisant	Autres	48 h		Humain		Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-éthylhexane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 408	250 mg/kg bw/jour		Aucun effet	90 jour(s)	Souris	Masculin/féminin	Valeur expérimentale
Inhalation	NOAEC	OCDE 413	638.4 mg/m³		Aucun effet	90 jour(s)	Rat	Masculin/féminin	Valeur expérimentale

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-éthylhexane-1-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 471	Bactéria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)	Aucun effet	Valeur expérimentale

Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-éthylhexane-1-ol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Genre	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	Équivalent à OCDE 473		Rat	Mâle		Données insuffisantes, non concluantes

Cancérogénicité

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-éthylhexane-1-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Détermination de la valeur	Organe	Effet
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	500 mg/kg bw/jour	2 année(s)	Rat	Masculin/fém inin	Valeur expérimentale		Aucun effet
Oral	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	200 mg/kg bw/jour	18 mois	Souris	Masculin/fém inin	Valeur expérimentale		Aucun effet

Toxicité pour la reproduction

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

2-éthylhexane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Genre	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	191 mg/kg bw/jour	17 jour(s)	Souris		Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL	Autres			Souris	Femelle			Données insuffisantes, non concluantes

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Conclusion CMR

Non classé dans les substances toxiques pour la reproduction ou le développement

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité autres effets

Samson Extra 60 OD

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Samson Extra 60 OD

APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU REPETÉ: Eruption/dermatite.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

Samson Extra 60 OD

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50		0.032 mg/l		Lemna sp.			Valeur expérimentale
	NOEC		0.010 mg/l		Lemna sp.			Valeur expérimentale

nicosulfuron

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		65.7 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Système statique		Valeur expérimentale
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		90 mg/l	48 h	Daphnia magna			Valeur expérimentale; Système statique
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	US EPA	0.0017 mg/l	168 h	Lemna gibba	Système semi-statique		Valeur expérimentale
	EbC50		7.8 mg/l	72 h	Anabaena flos-aquae			Valeur expérimentale; Biomasse

amines, alkyle de suif, éthoxylées

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		1 - 10 mg/l	96 h	Leuciscus idus			Littérature
Toxicité aiguë invertébrés	CE50		1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna			Littérature

huile de maïs

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		>1000 mg/l	96 h	Pisces			Littérature

2-éthylhexane-1-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Méthode C.1 de l'UE	17.1 mg/l	96 h	Leuciscus idus	Système à courant	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë invertébrés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	39 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	Méthode C.3 de l'UE	16.6 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	DIN 38412-8	540 mg/l	18 h	Pseudomonas putida			Valeur expérimentale

La classification du mélange est fondée sur des données d'essai sur l'ensemble du mélange

Conclusion

Très毒ique pour les plantes aquatiques

Très毒ique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

12.2 Persistance et dégradabilité:

nicosulfuron

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	24-26 jour(s)		Valeur expérimentale

amines, alkyle de suif, éthoxylées

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301A : Essai de disparition du COD	40-50 %		Valeur expérimentale

2-éthylhexane-1-ol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	86 %	20 jour(s)	Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

Samson Extra 60 OD

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

	Aucun renseignement disponible			
--	--------------------------------	--	--	--

nicosulfuron

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		0.61		Valeur expérimentale

huile de maïs

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

2-éthylhexane-1-ol

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
BCF	BCFWIN	25.33			Valeur calculée

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		2.9	25 °C	Valeur expérimentale

dodécylbenzènesulfonate de calcium

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Aucun renseignement disponible			

Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

12.4 Mobilité dans le sol:

Samson Extra 60 OD

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Aucun renseignement disponible

nicosulfuron

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		20.7 l/kg	

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
1.48 x 10 E-11 Pa.m³/mol		20 °C		Valeur expérimentale

2-éthylhexane-1-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc	PCKOCWIN v1.66	26.01	Valeur calculée

Conclusion

Sur la base des valeurs numériques disponibles, aucune conclusion univoque ne peut être formulée

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6 Autres effets néfastes:

Samson Extra 60 OD

Potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Aucun des composants connus ne figure sur la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (CE) n° 842/2006)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

02 01 08* (déchets provenant de l'agriculture, de l'horticulture, de l'aquaculture, de la sylviculture, de la chasse et de la pêche: déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses). Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

SECTION 14: Informations relatives au transport

Route (ADR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nicosulfuron)
------------------	--

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	90
Classe	9
Code de classification	M6

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Chemin de fer (RID)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nicosulfuron)
------------------	--

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Numéro d'identification du danger	90
Classe	9
Code de classification	M6

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a. (nicosulfuron)
------------------	--

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	9
Code de classification	M6

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Dispositions spéciales	601
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

Mer (IMDG/IMSBC)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (nicosulfuron)
------------------	--

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	9
--------	---

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

14.5 Dangers pour l'environnement:

Polluant marin	P
Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	274
Dispositions spéciales	335
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Annexe II de Marpol 73/78	Non applicable, basé sur les informations disponibles
---------------------------	---

Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU:

Numéro ONU	3082
------------	------

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (nicosulfuron)
------------------	--

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe	9
--------	---

14.4 Groupe d'emballage:

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	9

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marque matière dangereuse pour l'environnement	oui
--	-----

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Dispositions spéciales	A97
Dispositions spéciales	A158
Transport passagers et cargo: quantités limitées: quantité nette max. par emballage	30 kg G

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
	Aucun renseignement disponible

Produits phytopharmaceutiques - ingrédient énuméré

Contient composant(s) repris dans le Règlement d'exécution (UE) no 540/2011

Normes européennes de potabilité d'eau (Directive 98/83/CE)

nicosulfuron

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Pesticides	0,1 µg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.
Total pesticides	0,5 µg/l		Figurant à l'annexe I, partie B, de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Les utilisations identifiées ne sont pas couvertes par les restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) no 1907/2006

Législation nationale Pays-Bas

Samson Extra 60 OD

Identification des déchets (Pays-Bas)	LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03
Waterbezuurlijkhed	4

Législation nationale Allemagne

Samson Extra 60 OD

WGK	2; Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)
-----	---

2-éthylhexane-1-ol

TA-Luft	TA-Luft Klasse 5.2.5
Schwangerschaft Gruppe	B
MAK 8-Stunden-Mittelwert ppm	2-Ethylhexanol; 10 ppm
MAK 8-Stunden-Mittelwert mg/m³	2-Ethylhexanol; 54 mg/m³

Législation nationale France

Samson Extra 60 OD

Aucun renseignement disponible

Législation nationale Belgique

Samson Extra 60 OD

Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Samson Extra 60 OD

Aucun renseignement disponible

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise.

SECTION 16: Autres informations

Étiquetage selon Directive 67/548/CEE-1999/45/CE (DSD/DPD)

Étiquettes



Nocif



Dangereux pour l'environnement

Phrases R

20

Nocif par inhalation

Date d'établissement: 2014-08-18

Samson Extra 60 OD

- 36 Irritant pour les yeux
43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrases S

- (02) (Conserver hors de la portée des enfants)
13 Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
23 Ne pas respirer les vapeurs
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette)
47 Conserver à une température ne dépassant pas 21°C
61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Recommandations supplémentaires

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

- R20 Nocif par inhalation
R22 Nocif en cas d'ingestion
R23 Toxique par inhalation
R36 Irritant pour les yeux
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau
R36/38 Irritant pour les yeux et la peau
R38 Irritant pour la peau
R41 Risque de lésions oculaires graves
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques
R51 Toxique pour les organismes aquatiques
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation oculaire.
H331 Toxique par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, avec des effets à long terme.

(*) = CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

- DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Facteur M

nicosulfuron	100		BIG
--------------	-----	--	-----

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation à d'autres pays est à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.

Date d'établissement: 2014-08-18